



Peine plancher ou confusion de peine

Par **pttrousse**, le **22/02/2011** à **21:56**

Bonjour,

un ami est incarcérer pour plusieurs peine ..

-menace a arme blanche (12mois)

-trafic de stuip (24 mois)

-conduite sans permis (6mois)

--il est passer 3fois dans le meme tribunal.pour chacune de ses histoire en 1ans..

--deplus sans surcis de 8mois '(pour violence)

et tomber aussi.

--alor a se jours il a mes calcule.50mois de ferme.(POSSIBLE OU PAS °

--ma question est ce que il peu demmander une confusion de peine ou une peine plancher..en sachant qu il est multiresitivise...pour violence.il a dja fai 2fois de la prison avant celle-ci.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **14:25**

Voir ça avec son avocat

Par **vava75**, le **23/02/2011** à **14:52**

Les motifs de son incarcération ne sont pas semblables, je dirais qu'il vaut mieux être sage et travailler. Les réductions de peine des récidivistes sont aussi moins importantes. Je ne suis pas expert. Bon courage!